



CSA Académique du lundi 2 février 2026

Compte rendu

Répartition des moyens / Suppressions d'emplois

Après moult péripéties, le CSA académique dédié à la répartition des moyens 1^{er} et 2nd degré dans notre académie s'est enfin tenu ce lundi 02 février.

Rappel du contexte :

Au niveau national :

- Second degré : 1 365 suppressions au lieu de 1 803, ce qui reste inacceptable. Annulation de 438 suppressions d'emplois,
- aucune création d'emploi de CPE, PsyEN ou AED,
- 500 emplois d'AESH en plus des 1 200 annoncés en décembre, bien loin des besoins réels sur le terrain.

Dans notre académie : saignée confirmée !

- Refus des OS de siéger au CSA académique du 28/01, d'où le report au 02/02/26
- Le SNES et la FSU ont dénoncé le maintien, en amont du CSAA, de certains CA d'établissement au mépris des textes règlementaires et des instances de dialogue social.
- Pas de nouveaux documents de travail de la part du rectorat après le revirement du ministère. Les OS découvrent en séance les choix de répartition académique des moyens !

La FSU indique qu'une délégation du lycée Montdory souhaite être reçue car présente au rassemblement devant les grilles du Rectorat.

Madame la Rectrice refuse d'interrompre l'instance du CSAA (par "respect du dialogue social") et renvoie la réception de la délégation à une date ultérieure. Finalement, sur insistance des organisations syndicales dont la FSU, une délégation restreinte sera reçue, uniquement pour un relevé des revendications.

Déclarations UNSA, FSU, FO, CGT + motion intersyndicale FO, FSU, CGT

La Rectrice précise que ce sont toujours des propositions provisoires, le budget n'étant toujours pas voté.

1/ Répartition des moyens d'enseignement – premier degré

Les prévisions démographiques pour la rentrée 2026 envisagent une baisse de 1965 élèves scolarisés dans les écoles publiques pour l'année prochaine (- 2,2 %) : - 395 dans l'Allier (- 1,8 %), - 217 dans le Cantal (- 2,7 %), - 298 en Haute-Loire (- 2,5 %), - 1055 dans le Puy-de-Dôme (- 2,3 %).

La dotation académique évoluera à la baisse, **55 suppressions de postes** sont envisagées : - 11 postes pour les départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire, - 22 postes pour le département du Puy-de-Dôme.

S'ajoutent à ces 55 suppressions de postes la création sur fonds propres de 4 postes pour la création de PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité). Pour créer ces postes, les départements devront procéder à des fermetures supplémentaires : - 1 poste pour l'Allier et la Haute-Loire, - 2 postes pour le Puy-de-Dôme.

Les écoles de l'Académie de Clermont-Ferrand rendront donc 59 postes à la rentrée 2026 : Allier -12, Cantal -11, Haute-Loire -12, Puy-de-Dôme -24.

Nombre de PAS prévus :

Cantal : 3 en 2025 + 1 en 2026 (1er et 2nd) → 4

Allier : 7 en 2026 et 3 en 2027 (1er et 2nd) → 10

Haute Loire : 5 en 2026 + 4 en 2027 (1er et 2nd) → 9

Puy de Dôme : 10 en 2026 12 en 2027 (1er et 2nd → 22

Au-delà de l'auto financement, il faudra à nouveau fermer des postes en 2027 pour ouvrir des PAS ... La FSU a exprimé sa ferme opposition à ces dispositifs.

Les taux d'encadrement (P/E) évolueront dans les proportions suivantes pour la rentrée 2026 :

- Allier : + 0,06
- Cantal : + 0,08
- Haute-Loire : + 0,06
- Puy-de-Dôme : + 0,08
- Académie : + 0,07

Plutôt que de saisir l'opportunité offerte par la baisse démographique pour améliorer les conditions de travail et d'apprentissage et la présence du service public d'éducation dans les zones rurales, le Ministère décide de profiter de cette aubaine pour faire des économies sur le dos des agents et des élèves des écoles.

Le volume des suppressions de postes envisagées pour 2026 nous renvoie aux tristes années Sarkozy.

C'est inacceptable et dangereux.

La FSU demande un vote sur ce point : unanimité CONTRE

2/ Second degré : saignée confirmée !

-49 ETP dans le 2nd degré et non -55 ETP comme annoncé précédemment, répartis ainsi :

- collèges : **-37 ETP** / - lycées GT : **-30 ETP**, soit : **-67 ETP au total**
- LP : +4 ETP
- SEGPA : -1,5 ETP / - EREA : +4,25 ETP
- PAS : +8 ETP
- Remplacement : + 3,25 ETP

Pour rappel : -55,5 emplois (ETP) l'an dernier dans les collèges et les lycées, soit **122,5** en 2 ans.

Baisse des DHG dans les lycées GT et dans les collèges :

Baisse de la dotation de 548,46 heures. De nombreux lycées subissent des pertes importantes, **Madame de Staël** à Montluçon (-77h) ; **Banville** à Moulins (-44h) ; **Blaise de Vigenère** à St Pourçain (-38h) ; **Albert Londres** à Cusset (-65,5h) ; **C&A Dupuy** au Puy (-76h) ; **E. Chabrier** Yssingaux (-39h) ; **E. Duclaux** à Aurillac (-40,54h) ; **J. Monnet** à Aurillac (-23,87h) ; **S. Apollinaire** à Clermont (-80h) ; **La Fayette** à Clermont (-103h) ; **Virlogeux** à Riom (-78h) ; **Montdory** à Thiers (-81h) et **Jean Zay** à Thiers (-33h).

Inquiétudes sur le lycée **Valéry Larbaud** à Cusset !

- **Baisse de la dotation « lycées fragiles »** reventilée **sur deux ans** dans certains lycées professionnels sur la base de l'IPS.

- Création de **8 ETP au titre des PAS** (Pôle d'appui à la scolarité) pris sur les moyens d'enseignement : INADMISSIBLE ! Le SNES et la FSU continuent de s'opposer à la mise en place des PAS (ex-PIAL) qui donnent la main au ministère/rectorat pour déterminer le nombre d'heures dont un enfant en situation de handicap a besoin et évince les MDPH jugées trop généreuses, et donc trop « consommatrices » d'AESH, afin de délivrer moins de notifications d'accompagnement humain.

S'agissant des collèges, l'examen des dotations est renvoyé aux CSA de chaque département en mars. Pour autant, le volume de suppressions d'emplois (-37 ETP), laisse présager un nombre conséquent de suppressions de postes. Les SEGPA perdent encore 1,5 ETP. Le rectorat explique que cette perte est liée à la disparition de classe de simple niveau au profit de groupes/classes de double niveau, dans plusieurs SEGPA.

Démographie : quand ça les arrange !

8 865 emplois d'enseignant·es ont été supprimés dans le second degré public alors même que 8 029 élèves supplémentaires étaient accueilli·es dans les collèges et lycées publics. **Pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, il faudrait créer 10 617 emplois.**

Pour rappel : la France compte **les classes les plus chargées d'Europe au niveau collège**, des classes tout aussi chargées en lycée, des professeurs non remplacés, des AESH qui manquent en nombre, des AED, des PsyEN, etc.

La FSU demande que la baisse démographique soit l'occasion de diminuer les effectifs par classe afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels !

Conséquences pour les élèves, les personnels, l'Ecole publique :

- Les effectifs par classe ne vont pas baisser ! (gestion purement comptable du ministère !)
- Nombreuses suppressions de postes en perspective (connues en mars) et mesures de carte scolaire
- Multiplication des services partagés donc moins de temps pour les élèves
- Conditions de travail encore dégradées
- Professeur·es non remplacé·es
- Contractuel·es non renouvelé·es
- Menaces sur certaines options et certains enseignements (allemand, latin (LLCA), éducation musicale, arts plastiques, etc.)
- Menaces sur les petits établissements, notamment les collèges ruraux.
- Nouvelle attaque en règle contre l'Ecole publique laïque

Se mobiliser sans attendre, lutter collectivement !

Pour la FSU, ce sont bien des **choix budgétaires et politiques**, et non la démographie qui guident l'attribution des moyens aux établissements. **Des choix scandaleux qui entraînent de nouvelles dégradations** dont l'Académie se passerait bien !

La FSU appelle à faire de la préparation de la rentrée un temps fort de mobilisation pour l'Ecole publique, le second degré et ses personnels, et exige notamment :

- L'annulation de toutes les suppressions d'emplois de professeur·es ;
- Des créations d'emplois en enseignant·es, CPE, PsyEN, AED et AESH ;
- Des moyens à la hauteur des besoins pour améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

La FSU appelle à **voter dans le second degré contre les répartitions des DGH qui ne permettent pas une amélioration des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves** en rassemblant largement la communauté éducative, notamment les parents d'élèves.

Vote sur la répartition des moyens second degré : CONTRE à l'unanimité

Collèges en progrès (plan 800 collèges) :

14 dans l'académie

10 dans le Puy-de Dôme / 3 dans l'Allier, 1 en Haute-Loire

Création d'un comité de pilotage (équipe ressource avec les IPR) pour accompagner les équipes dans les établissements "sans injonction" selon Mme la rectrice.

Objectif : monter un projet pour accompagner les élèves afin d'augmenter les résultats. (partir du diagnostic des équipes). Une enveloppe de 140 h (provision) est prévue pour les collèges en progrès et pour financer des projets dans d'autres collèges (pris sur les heures choc des savoirs). Pour la FSU, ce plan est un danger. le ministère entend soumettre 15 % des collèges dits « les plus exposés à la difficulté scolaire » (soit 800 collèges) à une « organisation spécifique » : audits, contractualisation, pressions sur les pratiques pédagogiques.

[Nos analyses ici](#)

La FSU demande d'obtenir l'implantation des nouvelles ULIS collèges (+111h) le plus rapidement possible.

Carte des enseignements de spécialités

Suppression de la spécialité LLCA dans les 4 lycées de l'académie et assurée désormais par le CNED.

Enseignement maintenu en présentiel quand élèves à besoins particuliers.

La FSU a fait part de son désaccord et de ses craintes quant au maintien des spécialités à faibles flux.

3/ Refonte de la carte comptable du Cantal

Cette opération a déjà eu lieu dans les 3 autres départements de l'académie.

- Transfert de l'agence Monnet – Mermoz vers Raymond Cortat (6 EPLE) et vers E. Duclaux (8 EPLE)

- Transfert de Mauriac vers Murat (9 EPLE)

La FSU dénonce le fait que les agences devront gérer plus d'établissements.

Cette asphyxie est irresponsable et déconnectée des spécificités régionales et de la réalité du terrain. L'Auvergne a un maillage territorial fort avec beaucoup de petits établissements scolaires, mais le Ministère impose une moyenne de 7 établissements par agence comptable. Aussi, après l'Allier l'an dernier, c'est au tour du Cantal de se plier à cette règle arithmétique délétère pour pouvoir mendier quelques remplacements de postes auprès du ministère. La FSU a voté contre et continuera de voter contre ces refontes d'agences comptables, d'autant plus qu'une nouvelle version d'Opale va être déployé, augmentant la complexité et la charge de travail des agences comptables.

Un vœu a été déposé pour demander l'abandon de la réorganisation de la carte des agences comptables du Cantal et le maintien de l'Agence comptable du lycée de Mauriac. La FSU a voté Pour.

Elle s'est abstenue en revanche sur un second vœu, sur le même sujet, mettant en cause l'inspection du travail.

5/ L'évolution pour les Lycées Professionnels de l'Académie

Annonce d'une hausse d'environ 689 élèves en plus au sein des lycées professionnels ce qui nous permet d'obtenir l'équivalent de 4 ETP.

Ouverture UPE2A

-SEP P.J. Bonté de Riom

-LP G. Tillion de Thiers

-LP H. Ste Claire Deville d'Issoire

-LP Gergovie de Clermont-Ferrand

-LP A. Gasquet de Clermont-Ferrand

-LP R. Claustres de Clermont-Ferrand

-LP J. Monnet du Puy-en-Velay

-LP A. Aymard d'Espaly-Saint-Marcel

-LP R. Cortat d'Aurillac

-SEP J. Monnet d'Yzeure

-LP Val d'Allier de Varennes

-SEP A. Einstein de Montluçon

Dans la Haute-Loire

-LP J. Monnet du Puy-en-Velay : Baisse des effectifs en 1ère et Term Pro AGORA.

Dans l'Allier

-SEP A. Einstein de Montluçon : Gel de la formation CAP peinture en carrosserie

Dans le Cantal

-Ouverture BAC PRO procédés de la chimie et de l'eau

Pour une formation ambitieuse aux métiers d'art, sauvons le Brevet des métiers d'Art !

Le BMA (Brevet des Métiers d'Art), seule formation aux métiers d'art reconnue, se fonde sur une pratique technique approfondie, développée autour des cultures artistiques et du design. Ce diplôme de niveau 4, créé en 1963, permet d'approfondir la formation des artisan·es d'art après l'obtention d'un CAP.

La durée de formation, 2 ans de CAP et 2 ans de BMA, propose un temps minimal nécessaire à l'acquisition des savoirs et des savoir-faire, un temps également nécessaire à l'émancipation des élèves en tant qu'artisan·es d'art. Par ailleurs, ces 4 années permettent aux élèves de sortir plus matures de la formation, et d'accéder à des postes qui exigent de nombreuses responsabilités.

Envisagée dans un rapport non rendu public, la réforme vise à remplacer l'actuel cursus CAP et BMA (2 + 2), par un Brevet National des Métiers d'Art (BNMA) en seulement 3 ans. Dans sa note de présentation, la Dgesco (direction générale de l'enseignement scolaire) constate que « l'ensemble de la filière des métiers d'art (industrie du luxe et TPE-PME des métiers d'art) souffre d'un manque de main-d'œuvre qualifiée ». Paradoxalement, le ministère choisit d'affaiblir la qualification en réduisant le temps de formation et la nature de celle-ci. De plus, le BNMA se distinguerait du bac professionnel alors qu'il prend ses modalités d'épreuves et ses contenus en enseignement général.

Nous exigeons son retrait, le temps de construire un projet concerté et ambitieux pour les élèves, les personnels et les artisan·es d'art.

Le lycée professionnel doit garder sa mission émancipatrice de formation intégrale.

-LP Desaix de St Eloy les Mines : Possibilité de transformation de la filière Maroquinerie en BNMA.

6/ Questions diverses posées par la FSU :

-Frais de déplacement des personnels itinérants : le texte sur les communes limitrophes est-il validé ?
Circulaire rédigée et sur le bureau de la Rectrice pour signature.

- journées non remplacées dans le 1^{er} degré : les chiffres seront transmis ultérieurement.

-Primes REP-REP+ pour AESH et AED ?

183 demandes reçues dont 119 pour des AESH - Protocoles transactionnels adressés : 25 AED / 16 AESH – Versée sur la paie de février pour 14 collègues.

-enveloppe nationale de 100 postes pour compensation gel de la carte prioritaire ?

Aucune info

-collèges en progrès ?

La FSU a reçu la liste qu'elle n'avait pas au moment de la question. 14 collèges concernés (voir plus haut).

-bilan audit établissements privés ?

12 établissements contrôlés. Aucune irrégularité grave. Nécessité de devoir formaliser plus les choses. Besoin de sécurisation juridique. Mieux structurer le recueil de la parole de l'élève. 1 établissement a posé une question sur les horaires proposés.

8 établissements vont être contrôlés (dont 2 sur place : un sur le secteur de Moulins et un sur le secteur clermontois).

La FSU a réagi à cette annonce et fait remarquer que sur la liste diffusée par Médiapart, 2 établissements seulement ont été contrôlés sur place, les autres "sur pièces". Cela pose un réel problème (comment vérifier les contenus des enseignements par exemple, notamment dans le cadre de l'EVARS ?, quelle crédibilité accorder aux documents papier envoyés par les établissements privés ?).

- *Demande de GT sur les personnels aides de Labo :*
- suppressions de poste prévue en collège quand ils se libèrent.
- Mouvement : même règles que dans les LDG (priorités médicales)
- Formation : plan d'adaptation à l'emploi, environ 10 personnes par an, sensibilisations aux risques. PAF ouvert à l'ensemble des personnels concernés, gestion produit chimique, habilitation électrique (19 personnes formées).
- suivi médical (tous les 2 ans selon le code du travail). Sensibilisation des personnels pour solliciter les chef·fes d'établissement et le médecin de prévention.

7/ Questions diverses des autres organisations syndicales :

-*Prime CIA* : versé pour les agent·es en CDI.

-*Température en établissement* (demande à la région/ département) (collectivités saisies).

-*Avenir des Ateliers industriels en SEGPA* : Le rectorat répond qu'il n'a pas la volonté de fermer les SEGPA

- Devis (demander à l'inspection/ et Direction) .
- pour la mise aux normes et les demandes d'équipement, cela dépend des collectivités. Le tout doit être soutenu est demandé par le Chef d'établissement.

-*Ecole inclusive : AESH : postes prévus et pourvus depuis la rentrée dans l'académie* : 155 en tout dont 49 en décembre. L'enveloppe est dépassée.

-*LP EXAMEN Copies numérisées ;*

Chef de centre qui scanne. Les correcteurs peuvent corriger de chez eux ou dans l'établissement. Les correcteurs signaleront les problèmes dans l'application Santorin. La FSU a demandé à ce que les correcteurs et correctrices soient déchargé·es pour les corrections.

-*Réunions pédagogiques après le 4 juillet.*

Le rectorat rappelle que, pour les examens, les personnels sont mobilisables jusqu'au 10 juillet.